

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration

Jeudi 12 octobre 2017

Le conseil d'administration de Western Climate Initiative, inc. (le « conseil ») s'est réuni le 12 octobre 2017, par voie de téléconférence. Après une annonce des mesures prises par le conseil d'administration lors de la séance à huis clos précédant la séance publique, le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 20 avril, révisé les politiques générales de WCI, inc., élit les membres de la direction et nomme les membres des comités permanents pour 2018, accepte une subvention visant à soutenir les discussions sur la tarification du carbone de l'Oregon, approuve l'entente avec *California Carbon Information* et adopte le budget pour 2018.

La séance est ouverte par le président, Matt Rodriguez, à 10 h 42, heure du Pacifique (13 h 42, heure de l'Est). Jennifer Major est secrétaire de séance. La séance se déroule en anglais seulement. Deux membres du public, Dave Tiffin de l'Ontario et Jason Hollett de la Nouvelle-Écosse, assistent à la séance par voie de téléconférence.

Présence

Le quorum est atteint conformément au statut en présence des administrateurs suivants :

- Matthew Rodriguez (président)
- Robert Fleming (vice-président)
- Jean-Yves Benoit (secrétaire)
- Tim Lesiuk
- Jim Whitestone
- Alex Wood

Sont également présents :

- Mark Wenzel, État de Californie
- France Delisle, Province de Québec
- Stéphane Legros, Province de Québec
- Tom Johnson, Province de l'Ontario
- Greg Tamblyn, WCI, inc.
- Éric Turcotte, WCI, inc.
- Jennifer Major, Ross Strategic
- Chris Delfino, conseiller juridique, WCI, inc.

M. Rodriguez déclare la séance ouverte, M. Tamblyn prend les présences et le quorum est établi. M. Rodriguez demande ensuite si un membre du conseil souhaite faire modifier l'ordre du jour. Personne ne se manifestant, le conseil aborde le premier point à l'ordre du jour.

I. Mesures prises par le conseil au cours de la séance à huis clos

Pendant la séance à huis clos, le conseil a approuvé une modification de l'entente avec SRA visant le système CITSS, afin de repousser son échéance au 31 décembre 2018 et d'ajouter 1 968 496 \$ pour les services de développement et d'hébergement nécessaires pour supporter les systèmes de plafonnement et d'échange mis en œuvre par les gouvernements participants.

Le conseil a aussi approuvé la proposition du personnel de WCI, inc. d'offrir un régime collectif d'assurance maladie aux employés à temps plein.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2017 est présenté en anglais et en français.

M. Rodrigue demande aux administrateurs s'ils ont des questions sur le procès-verbal ou s'ils souhaitent y apporter des corrections. Personne ne se manifestant, M. Rodrigue demande une motion pour adopter le procès-verbal tel quel.

La motion est proposée par M. Benoit, appuyée par M. Wood et adoptée à l'unanimité par le conseil.

III. Politiques générales de WCI, inc.

- a) Lignes directrices en matière de déontologie et Politique en matière de conflits d'intérêts de WCI, inc.

Le conseiller juridique de WCI, inc., Chris Delfino, résume le document *Lignes directrices en matière de déontologie et politique en matière de conflits d'intérêts* de WCI, inc. M. Delfino rappelle aux membres du conseil qu'ils doivent tous signer le document chaque année.

M. Tamblin recueillera les exemplaires signés et informera le président dès qu'il les aura tous. Il souligne ensuite que M. Delfino et lui-même pourront répondre à toute question.

- b) Modification des règlements administratifs et de la Politique d'approvisionnement de WCI, inc.

Le conseil d'administration a reçu un résumé des modifications proposées aux règlements administratifs visant à clarifier et à optimiser la gouvernance et les activités de WCI inc.

M. Tamblin explique que si le conseil les adopte, il pourrait également être nécessaire d'ajuster la Politique d'approvisionnement.

Quorum et utilisation du terme « ensemble du conseil »

Le terme « ensemble du conseil » désigne actuellement tous les administrateurs, que les postes soient pourvus ou vacants. Étant donné que les règles de quorum exigent une majorité de l'ensemble du conseil, celui-ci pourrait être difficile à atteindre si des postes sont vacants.

Solution : supprimer la notion d'« ensemble » et définir le conseil comme étant les administrateurs en poste.

Approbation des contrats

À l'heure actuelle, les contrats évalués à plus de 50 000 \$ doivent être approuvés par les deux tiers des membres du conseil, ce qui empêche le comité de direction d'approuver de tels contrats. L'organisme ayant pris de l'expansion, il y a lieu de se demander si le seuil fixé de 50 000 \$ est toujours approprié, étant donné les autres mécanismes de protection en place (incluant la surveillance par le comité des finances et le comité de direction, ainsi que l'examen, par le comité d'audit et le conseil, des états financiers audités) et le fardeau administratif qu'impose au personnel et aux administrateurs l'obligation d'obtenir l'approbation par les deux tiers des membres du conseil.

Solution : élever le seuil requérant l'approbation par les deux tiers des membres du conseil à 250 000 \$ ou jusqu'à 1 000 000 \$ et permettre au comité de direction d'approuver les contrats de moindre valeur. Les contrats au-dessus de ce seuil devront recevoir l'approbation du conseil.

La Politique d'approvisionnement devra être modifiée pour définir les seuils d'approbation des contrats.

Votes dissidents pour les contrats et approbation du directeur général

Le paragraphe 4.11 stipule qu'il ne peut y avoir de vote dissident pour l'approbation d'un contrat évalué à plus de 50 000 \$. Il en va de même pour l'approbation du directeur général au paragraphe 5.9.

Solution : supprimer l'exigence d'absence de vote dissident pour l'approbation de contrats et du directeur général, mais l'appliquer à l'approbation du budget. Dans un souci de cohérence, pour ce qui est du retrait de l'exigence d'absence de vote dissident pour l'approbation du contrat dans les règlements administratifs, modifier la Politique d'approvisionnement pour permettre aux gouvernements participants de commenter sur les finalistes et exiger que le conseil approuve tout finaliste qui serait inadmissible à participer aux appels d'offres publics.

Composition du comité de direction

Les règlements administratifs exigent actuellement que des administrateurs de la société et au moins un administrateur de classe A de chaque gouvernement participant siègent au comité de direction. Ces dernières années, le conseil d'administration a nommé tous les administrateurs au comité de direction.

Solution : supprimer l'obligation qu'au moins un administrateur de classe A de chaque gouvernement participant siège au comité de direction. Permettre au conseil de nommer d'autres membres s'il le juge nécessaire. Permettre à une majorité simple des membres d'atteindre le quorum aux séances du comité de direction.

Questions et discussion

M. Whitestone demande un exemple de types de contrats que le comité de direction pourrait approuver en vertu des modifications proposées. M. Tamblyn indique que les ententes avec GGA pour l'évaluation technologique du système CITSS et avec Ross pour les services administratifs sont des exemples de contrats sous le seuil de 250 000 \$ qui pourraient être approuvés par le comité de direction.

M. Wood s'interroge à propos des votes dissidents et de ce qu'impliquent le suivi et l'évaluation de l'admissibilité d'un fournisseur. Il demande notamment si les modifications à l'ALENA et aux règles d'approvisionnement qui s'y rattachent pourraient avoir des répercussions sur les politiques des États et des provinces. Il serait important d'évaluer les implications potentielles sur les politiques d'approvisionnement de chacun des gouvernements participants. M. Tamblyn prend acte de cette préoccupation et ajoute que les modifications proposées s'appliqueraient à la Politique d'approvisionnement. Avant la signature d'une entente, WCI, inc. évaluera les finalistes avec les gouvernements participants pour s'assurer qu'ils sont admissibles à recevoir des fonds publics. Ce mécanisme vise à permettre aux gouvernements participants de commenter le processus d'approvisionnement et au conseil de donner son avis sur des enjeux critiques.

M. Benoit indique être à l'aise avec le seuil recommandé et demande quels sont les seuils d'approbation des autres gouvernements participants. Au Québec, les contrats ne dépassant pas 100 000 \$ sont approuvés par le sous-ministre, ceux évalués entre 100 000 \$ et 1 million de dollars sont approuvés par le Conseil du trésor, et ceux dépassant 1 million de dollars nécessitent un décret du Conseil des ministres. M. Whitestone indique que les seuils de l'Ontario sont plus élevés que ceux du Québec : le sous-ministre peut approuver les contrats jusqu'à concurrence de 1 million de dollars. M. Rodriguez se dit à l'aise avec le seuil de 250 000 \$ proposé, qui pourra être revu ultérieurement si le nombre de contrats de ce montant le justifie.

M. Rodriguez demande s'il y a d'autres commentaires ou questions. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour approuver les modifications aux règlements administratifs telles que présentées par M. Tamblyn. La motion est proposée par M. Whitestone et appuyée par M^{me} Delisle. M. Delfino demande si la motion comprend la Politique d'approvisionnement et M. Rodriguez répond par l'affirmative. En l'absence d'autre commentaire ou question, la motion est adoptée à l'unanimité.

IV. Élection des membres de la direction et nomination des membres des comités permanents pour l'année 2018

a) Membres de la direction

Conformément aux règlements administratifs, le conseil élit les membres de la direction et nomme les membres qui siégeront aux comités permanents pendant un an. M. Wood propose une motion à l'égard de la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que les personnes nommées ci-dessous soient élues au poste inscrit avant leur nom pour remplir le mandat qui leur est imparti jusqu'à la prochaine réunion annuelle des administrateurs et jusqu'à l'élection en bonne et due forme de leur successeur :

- **Président** : Matt Rodriguez
- **Vice-président** : Jim Whitestone
- **Trésorier** : Jean-Yves Benoit
- **Secrétaire** : Mary Nichols

M. Rodriguez demande si le conseil a des questions. Personne ne se manifestant, la motion est appuyée par M^{me} Delisle et adoptée à l'unanimité par le conseil. M. Rodriguez demande si le public a des questions ou des commentaires. Personne n'en émet.

b) Nomination des membres des comités permanents

i. Comité de direction

Les règlements régissent la représentation du comité de direction, qui doit compter les quatre membres de la direction. Le président du conseil d'administration assume aussi la présidence du comité de direction. Le conseil peut appeler d'autres administrateurs à siéger au comité de direction.

ii. Comité de vérification

Le comité de vérification se compose de deux à six administrateurs de classe A, indépendants et non rémunérés. Il est chargé de superviser la qualité et l'intégrité des pratiques en matière de comptabilité, de vérification et d'établissement de rapports. Les pouvoirs et responsabilités du comité de vérification sont précisés dans sa charte, adoptée et revue s'il y a lieu par le conseil.

M. Whitestone propose la motion suivante, appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil :

IL EST RÉSOLU que les administrateurs suivants siègent au comité de vérification :
Matt Rodriguez, France Delisle et Alex Wood.

iii. Comité des finances

Le comité des finances conseille le trésorier et le conseil en ce qui a trait aux placements, au budget et à la politique budgétaire générale de la société. Le comité des finances se compose d'au moins deux administrateurs de classe A dont le trésorier, qui préside le comité.

M. Rodriguez propose la motion suivante, appuyée par M. Wood et adoptée à l'unanimité par le conseil :

IL EST RÉSOLU que les administrateurs suivants siègent au comité des finances, sous la présidence du trésorier : Jean-Yves Benoit (président du comité), Mary Nichols et Jim Whitestone.

V. Revue et approbation de la subvention visant à soutenir les discussions sur la tarification du carbone de l'Oregon

Le conseil a reçu une demande de subvention de 15 000 \$ de Ross Strategic pour soutenir les discussions sur la tarification du carbone de l'Oregon. Cette subvention proviendrait du montant de 191 871 \$ que le conseil a affecté en mai 2014 au soutien logistique et technique dans le cadre des discussions sur la tarification du carbone entre les États américains et les provinces canadiennes. L'utilisation proposée des fonds pour cette soumission respecte celle prévue par le conseil en 2014.

Avant d'en faire la recommandation au conseil, M. Tamblyn a examiné les exigences de la Politique d'approvisionnement de WCI, inc. Celle-ci permet le recours à un processus d'approvisionnement non concurrentiel dans certaines conditions, notamment « une condition déterminée par le conseil d'administration ».

Le choix de Ross s'appuie sur des considérations politiques et pratiques. Ross occupe une position unique pour fournir les services, car l'entreprise est le secrétaire de *Pacific Coast Collaborative* (PCC), dont l'Oregon fait partie, et entretient déjà des relations avec ses membres. L'ajout d'une tierce partie compliquerait le travail de PCC et occasionnerait des retards pour que celle-ci puisse se familiariser avec ces discussions complexes. En outre, le temps requis et les frais que représenterait un processus d'approvisionnement concurrentiel dépasseraient

certainement le montant de la subvention en plus d'occasionner des délais supplémentaires pour entreprendre ces travaux. Le conseil est invité à approuver la subvention.

M. Whitestone demande quelle sera la durée de l'entente. M. Tamblyn répond qu'elle ne durerait pas plus d'un an. Au terme de celle-ci, une somme importante de travail aura été accomplie et ce qu'il restera à faire aura été déterminé. M. Benoit ajoute que le Québec appuie dans l'ensemble la subvention et l'objectif poursuivi. Autant que possible, le Québec souhaite participer aux discussions à venir avec l'Oregon, ou à tout le moins en être informé. En ce qui a trait à la subvention en tant que telle, le montant de 15 000 \$ facilitera la poursuite des discussions sur la tarification du carbone. M. Benoit demande si le conseil recevra un rapport sur l'utilisation des fonds. M. Wenzel répond que la section D de l'étendue des travaux décrit la gestion du projet par Ross et l'obligation de fournir des rapports trimestriels sur l'avancement des travaux.

M. Benoit et M. Wood demandent que Ross informe le conseil de l'avancement du projet afin d'aider l'Ontario et le Québec à mieux comprendre les discussions avec l'Oregon, leur évolution et les progrès de l'engagement. Plus largement, ces discussions pourraient offrir un forum politique pour les membres actuels et potentiels de WCI, inc. Par ailleurs, elles pourraient servir de modèle de rassemblement pour de multiples gouvernements à l'échelle de l'Amérique. M. Whitestone ajoute qu'étant donné que l'Ontario ne fait pas partie de PCC, il pourrait vouloir participer à ces discussions. M. Wenzel indique que la Californie fait partie de PCC et de WCI, inc., tout comme la Colombie-Britannique, et qu'elle a invité Ross à agir au nom de PCC; c'est cette dernière qui dirigera les travaux. Comme on peut présumer qu'une participation élargie serait bénéfique, M. Wenzel demandera à PCC s'il est possible d'inviter le Québec et l'Ontario à participer, à condition que les aspects de ces travaux soient séparés des travaux sur les politiques.

M. Lesiuk souligne l'importance de bien doser la participation, car la nuance entre soutien et conseil est parfois subtile. Les gouvernements membres de PCC font preuve de prudence à cet égard avec les États de l'Oregon et de Washington, tout comme WCI, inc. doit le faire dans le cadre des discussions sur la tarification du carbone en évitant d'indiquer que la société prône ou appuie une politique, ou s'ingère dans les décisions de l'Oregon. M. Rodriguez ajoute que le conseil ne propose pas de modifier formellement la subvention, mais qu'il veut des rapports d'avancement détaillés et exhaustifs quant aux progrès et résultats du projet.

M. Rodriguez demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. L'approbation de la subvention est proposée par M. Benoit, appuyée par M. Lesiuk et adoptée à l'unanimité par le conseil.

VI. Revue et approbation de l'entente avec *California Carbon Information*

M. Tamblyn explique les conditions générales de l'entente. *California Carbon Information* (CCI) fournit des données sur le marché du carbone, dont le personnel des gouvernements participants se sert pour surveiller les activités des participants. Le personnel de la Californie, du Québec, de l'Ontario et de WCI, inc. aurait accès à ce service par abonnement pendant 12 mois au tarif des organismes sans but lucratif ou gouvernemental de 15 000 \$.

La Politique d'approvisionnement de WCI, inc. prévoit des cas pour lesquels le conseil peut approuver un approvisionnement non concurrentiel, notamment pour l'abonnement à des services exclusifs d'information, ce qui est le cas pour ce contrat.

M. Rodriguez demande si le conseil a des questions. Personne ne se manifestant, il propose d'approuver l'entente. La motion appuyée par M^{me} Delisle est adoptée à l'unanimité par le conseil.

VII. Rapport du comité des finances

a) Évaluation par le trésorier du respect de la Politique en matière de gestion de fonds.

La Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc. régit la gestion des fonds de la société et précise qu'au moins une fois l'an, le trésorier doit présenter au conseil une évaluation de la conformité en la matière.

M. Tamblyn présente le document, qui confirme que WCI, inc. respecte la politique. Il arrive que les fonds dans le compte-chèques de WCI, inc. excèdent les seuils approuvés en raison de retenues par la *Bank of the West*. M. Rodriguez demande si le conseil a des questions. Il n'en a pas.

b) Présentation par le comité des finances du budget de 2018 et des dépenses prévues en 2019 et 2020

La documentation distribuée pour la séance comprenait le budget de 2018 et les dépenses prévues en 2019 et 2020, qui ont été élaborés en tenant compte des exigences des gouvernements participants en fonction du soutien nécessaire à leurs programmes de plafonnement et d'échange respectifs. Le budget et les prévisions qui en découlent constituent la meilleure estimation des obligations fiscales de WCI, inc. en dollars américains.

Le budget et les prévisions se présentent en deux catégories : « services liés aux systèmes de plafonnement et d'échange » et « personnel et fonctionnement ». Le budget de 2018 s'élève à environ 3,3 millions de dollars pour les services liés aux systèmes de plafonnement et d'échange et à 1,3 million de dollars pour le personnel et le fonctionnement. Les prévisions pour 2019 s'élèvent à environ 3,2 millions de dollars pour les services liés aux systèmes de plafonnement et d'échange et à 1,4 million de dollars pour le personnel et le fonctionnement. Les prévisions pour 2020 s'élèvent à environ 3,1 millions de dollars pour les services liés aux systèmes de plafonnement et d'échange et à 1,4 million de dollars pour le personnel et le fonctionnement.

Les « services liés aux systèmes de plafonnement et d'échange » comprennent le système de suivi des droits d'émission (CITSS), les services de vente aux enchères et de vente de gré à gré, les services d'administration financière et les services de surveillance du marché. M. Tamblyn mentionne par ailleurs que d'ici à la fin de 2018, WCI, inc. évaluera la nécessité de se doter d'un service à la clientèle centralisé.

La catégorie « personnel et fonctionnement » comprend le personnel, la location de bureaux, les services professionnels et les autres dépenses nécessaires aux activités de WCI, inc.

Le document décrit également le mode de gestion du fonds de réserve pour flux de trésorerie qui est recommandé pour assumer quelque dépense imprévue ou retard dans le versement de fonds d'un gouvernement participant sans nuire à la prestation de service aux gouvernements participants. Pour 2018, le fonds de réserve pour flux de trésorerie sera d'environ 2,3 millions de dollars.

La documentation pour la séance comprenait également le rapport sur la situation financière, qui détaille les dépenses engagées jusqu'au 31 août 2017, les dépenses prévues jusqu'à la fin de 2017, et la proposition de budget de 2018.

La résolution présentée porte sur l'adoption du budget de 2018.

M. Wood demande des explications sur la diminution des coûts associés aux services liés aux systèmes de plafonnement et d'échange. M. Tamblyn explique qu'elle est due à la fin prévue du développement de la plateforme de vente aux enchères et des activités liées à l'intégration de l'Ontario. M. Benoit ajoute que WCI, inc. utilise désormais la plateforme CITSS pour l'inscription aux ventes aux enchères et a mandaté Gelder, Gingras et Associés (GGA) pour évaluer l'extensibilité de l'infrastructure du système CITSS. En ce qui a trait à la diminution du budget pour les services liés aux systèmes de plafonnement et d'échange, WCI, inc. décidera, après avoir pris connaissance des résultats de l'évaluation technologique du système CITSS, si des améliorations mineures ou plus importantes s'imposent. M. Benoit demande alors si les prévisions pour 2019-2020 tiennent compte de ces améliorations. M. Tamblyn répond que l'entente avec SRA, un contrat en temps et en matériel, pourrait offrir une certaine flexibilité pour rediriger des fonds, mais que le conseil devra étudier et approuver ces dépenses. Le budget présenté au conseil ne comprend pas de déboursés importants à cet égard. Le comité des finances et le conseil devront se pencher sur tout changement important recommandé au système CITSS.

M^{me} Delisle demande s'il est possible d'ajouter cette clarification au budget pour indiquer que l'évaluation technologique du système CITSS orientera les discussions potentielles et les décisions du conseil. M. Tamblyn répond que les indications de la page 3 portant sur l'évaluation technologique du système CITSS par GGA pourraient être explicitées au besoin. M. Rodrigue précise que le conseil n'aura pas à approuver cette clarification.

Il demande ce qui justifie le montant de 1,2 million de dollars prévu pour l'hébergement du système CITSS et la différence de coût entre les prévisions et les chiffres présentés. M. Tamblyn explique que, dans son budget de 2016, WCI, inc. a dépensé environ 400 000 \$ de moins pour le système CITSS, par conséquent certains travaux prévus en 2016 ont été complétés en 2017. Par ailleurs, CSRA a effectué des travaux imprévus, notamment l'évaluation des menaces et des risques, la rédaction de documents additionnels pour l'évaluation technologique et la mise à niveau requise d'un logiciel.

M. Rodrigue demande des clarifications concernant la baisse des dépenses associées à l'administrateur des services financiers. M. Tamblyn explique qu'elle découle de l'absence de vente de gré à gré en 2017.

M. Rodrigue demande une motion pour l'approbation du budget, sous réserve de la clarification relative aux recommandations de GGA et de la présentation d'une mise à jour à une prochaine séance du conseil. La motion est proposée par M. Whitestone, appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 11 h 51, heure du Pacifique (14 h 51, heure de l'Est).

Le tout respectueusement soumis,

Mary Nichols, secrétaire